

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE



AVIS DE RESULTAT DE MARCHE
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom	Ville de La Crau
Adresse	Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU
Point(s) de contact	Monsieur le Maire
Coordonnées	Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83
Profil d'acheteur	http://lacrau.marcoweb.fr
Type de pouvoir adjudicateur	Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché	Locaion de matériels d'illumination
Type de marché	Prestations de service
Lieu(x) d'exécution	Ville de La Crau
Classification CPV	31600000-2

PROCEDURE

Type de procédure	Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28-I du CMP
Allotissement	Non
Critères d'attribution retenus	1-Caractère esthétique du projet : 40 % 2-Valeur technique : 25 % 3-Prix des prestations : 25 % 4-Mesures prises et/ou actions engagées en matière de protection de l'environnement : 10 %

ATTRIBUTION

Nombre d'offres reçues

2

Date d'attribution

mercredi 17 octobre 2012

Nom et adresse du titulaire

BLACHERE ILLUMINATIONS SAS - Zone industrielle - 84400 APT

Montant final du marché ou du lot attribué

Marché à bons de commande sans montant minimum et avec montant annuel maximum fixé à 30 000,00 € HT

Numéro du contrat

2012PA24

Sous-traitance déclarée

Non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon

5, rue Racine - BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89

E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date de publication du présent avis

27-nov-12

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villede lacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.